

Le prix de l'eau augmente beaucoup plus que l'inflation

Le contrat unique de délégation du service de l'eau potable à CYO s'applique depuis janvier 2009 dans toutes les communes de Cergy-Pontoise. Le prix initial de l'eau a été conclu aux conditions économiques de juillet 2007. Alors que l'inflation n'a été que de 12 % de cette date à début 2014, notre facture d'eau TTC a augmenté de 20 % pendant la période. Voyons en détail cette augmentation pour une consommation de 120 m³/an.

La part « eau » de notre facture a augmenté de 9.4 %.

Ce chiffre combine une diminution de 34 % de la part publique et une augmentation de 17 % de la part privée, c'est-à-dire celle de CYO-Véolia.

La part « assainissement » de notre facture a augmenté de 42 %.

Ce chiffre combine une diminution de 13 % de la part publique et une augmentation de 145 % de la part privée, c'est-à-dire celle de CPA-Véolia (l'importance de cette somme s'explique largement par la rénovation de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise).

La part des « organismes publics de l'eau » a diminué de 3 %.

Ainsi, entre 2007 et 2014, le prix hors taxes du mètre cube d'eau à Cergy-Pontoise est passé de 3,07 € à 3,64 €. Pendant que la part publique diminuait de 17 %, la part déléguée à Véolia augmentait de 47 %. Quant au prix TTC, il est passé de 3,20 € à 3,83 € (augmentation au 1er janvier 2014 de la TVA sur le prix du traitement des eaux usées comprise).

Sans la baisse des redevances des collectivités et des organismes publics, la hausse du prix de l'eau aurait frappé de manière autrement plus sensible les usagers. Mais, force est de constater que le grand gagnant de cette affaire est Véolia, qui a pu consolider ses bénéfices grâce à des majorations de prix nettement supérieures à l'inflation.

Nos élus ont-ils fait ou ont-ils voulu faire le nécessaire pour contenir ces dérives tarifaires ?

Informez-vous, soutenez-nous, adhérez à AGLEAU	
Contact : contact@agleau.fr	Site: http://agleau.fr
DILLI ETINI DIADLIECIONI ANNIEE 0044	

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2014

NOM: PRENOM: ADRESSE EMAIL **COTISATION: 10 euros** Don: euros

A retourner avec chèque établi à l'ordre d'AGLEAU au 34, rue Claude-Bénard 95610 Eragny-sur-Oise. Publication au Journal officiel le 23-1-2010

sous le n°20100004-Identification RNA: W953002130

ASSEMBLÉEE GÉNÉRALE ouverte à tous MARDI 6 MAI 20h 30 maison de quartier des Touleuses Cergy

•

Madame, Monsieur, vous êtes candidat aux élections municipales de mars 2014 sur l'agglomération de Cergy-Pontoise, et, pour éclairer le choix de nos concitoyens, nous désirons savoir si vous vous engagez à :

- O >>> Tirer parti de la loi Barnier qui permet aux collectivités de METTRE UN TERME, en février 2015, AUX CONTRATS DE DÉLÉGATION DE PLUS DE VINGT ANS et d'exiger de la CACP une étude objective et indépendante qui analyserait, pour les comparer, les avantages et les inconvénients techniques et financiers de la continuation des contrats de « délégation des services publics » (DSP) ou de la reprise des services publics en régie directe ?
- 2 >>> PROGRAMMER dès la désignation du nouveau conseil communautaire et du nouvel exécutif de l'Agglomération UNE CONSULTATION DE LA POPULATION sur le retour en régie publique, le moment venu, de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées ?
- 3 >>> ORGANISER LA PARTICIPATION PERMA-NENTE DES USAGERS, grâce à une commission consultative des services publics locaux formée, soutenue dans ses travaux et respectée dans ses préconisations, et à un futur conseil d'exploitation de chaque régie ?
- 4 >>> Exercer vos responsabilités électives dans la TRANSPARENCE et l'INDÉPENDANCE stricte à l'égard des intérêts et groupes de pression privés ?
- **5** Encourager et sécuriser l'intégration, dans toute nouvelle régie, des SALARIÉS dont les COMPÉTENCES et l'EXPÉRIENCE SERONT précieuses.

- 6 >>> Enrichir l'expertise et le savoir-faire technique du service public local par un PARTAGE DES EXPÉRIENCES, des analyses et des projets avec les autres opérateurs publics ?
- >>> Faire abandonner sur le plan tarifaire, la prime fixe pour l'adoption immédiate d'un BARÈME vraiment social de tarification de l'eau ?
- 8 >>> Organiser le respect imprescriptible du DROIT À L'EAU et à l'assainissement de toutes les populations quel que soit leur habitat.
- 9 >>> Agir résolument pour l'amélioration et la préservation de la QUALITÉ DE L'EAU ?
- >>> Prendre des mesures pour ÉCONOMISER LA RESSOURCE en eau et éviter la consommation d'eau potable pour tout usage qui se satisfait d'eau brute ?
- >>> Engager un programme de RÉAPPRO-PRIATION PUBLIQUE de la production locale d'EAU potable, fondée sur la réalisation des périmètres de protection des forages et un recours rééquilibré aux captages de surface et en sous-sol?
- >>> Mettre en place un service public réunissant en une SEULE ENTITÉ les interventions publiques aux différentes étapes du cycle de l'eau ?

